



Ministère de l'Enseignement

Supérieur et Universitaire

Commission d'Homologation des Diplômes

Le Président

**NOTE DE SERVICE N° /MINESU/DESP/165/220/SG/160/017/2022
A L'ATTENTION DE TOUS LES CHEFS D'ETABLISSEMENTS
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PRIVE**

CONCERNE : Rappel à l'Ordre et Appel à la Régularisation Urgente

Mesdames et Messieurs

Il m'a été donné de constater, lors de l'examen des Diplômes par la Commission d'Homologation des Diplômes que, plusieurs Etablissements font fonctionner en leur sein, le Second Cycle et certaines Filières sans en avoir obtenu au préalable l'Autorisation de la Tutelle.

Cette irrégularité porte énormément préjudice aux Compatriotes étant donné que la Commission ne peut homologuer que les Diplômes des Etablissements Agréés ou admis à l'Agrément qui organisent les Cycles et les Filières légalement reconnus.

C'est pourquoi, tout en attirant l'attention des uns et des autres qui se livrent à cette pratique, j'invite ceux qui ont des Cycles et Filières non couverts par des actes juridiques, d'entrer en contact avec la Direction de l'Enseignement Supérieur Privé pour régularisation.

Dans l'entretemps, je demande au Bureau Technique de la Commission d'Homologation des Diplômes de demeurer vigilante pour ne pas présenter les Diplômes des Cycles et Filières fonctionnant illégalement.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Delly NDIBU KAPUKU

Secrétaire Général